

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, et le 09 Mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle polyvalente, sous la présidence de Mme SCHNEIDER Sylvie, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 03/03/2021

Secrétaire : LINETTE Séverine

Présents : SCHNEIDER Sylvie, BATTARD Patrick, BERTHET Daniel, COUX Emmanuel, DONZEL Jérôme, FEITH Jérôme, FIAMENGI Martine, JONGMANS Thérèse, LINETTE Séverine, LOVET Céline, MOCELLIN Yves, MOLLARD André, MOLLOT Henri, STROOBANT Maëlle, VUAGNOUX Philippe.

OUVERTURE DE SÉANCE

INFORMATIONS GENERALES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAVOIE

Mme Le Maire fait le point sur le comité des maires qui a eu lieu le 25/02/2021 :

- Mme Emilie BONNIVARD a présenté le Contrat Ambition Région (CAR).
- Il a également été présenté les propositions du groupe de travail pour une aide au secrétariat pour les secrétaires de mairie des communes. Pour cela, il conviendra de créer un poste au sein de la CCCS.
- Présentation du dispositif de la Mission Locale Jeunes « aller vers en Savoie » pour prendre en charge les jeunes coupés de tout système.

COMMISSION URBANISME

Autorisations d'urbanisme accordées

- 1 déclaration de travaux pour la création d'une terrasse, au nom de Mme CHRISTIN Barbara, Grange-Maréchal, accordée le 11/02/2021.
- 1 déclaration de travaux pour la pose d'une clôture, au nom de M. GIROLLET Florian, La Chatelle, accordée le 09/02/2021.
- 1 déclaration de travaux pour une pergola, au nom de M. ROUX Gilles, Grange-Maréchal, accordée le 18/02/2021.
- 1 déclaration de travaux pour une pergola, au nom de M. GARCIA Sébastien, Route du Colombier, accordée le 18/02/2021.

COMMISSION DES TRAVAUX

M. MOLLARD André fait le point sur les différents projets et présente les devis. Un choix sera effectué au moment du vote du budget en fonction des priorités des travaux.

- Présentation du projet de sécurisation de la rue de L'Eglise pour un montant de 108 000 € TTC + maîtrise d'œuvre de 7 020 € TTC.
- Enfouissement des réseaux EDF, PTT et éclairage public au Pichat pour un montant total de 294 967.03 € TTC. Le Syndicat d'Electricité de la Savoie prendrait en charge 96 216.20 €. La part restante à la commune serait de 198 750.83 € TTC.
- L'estimation pour la réfection du chemin de la Chatelle s'élève à 168 000 € TTC et la réfection partielle de la voirie au droit de l'affaissement au Touvet s'élève à 24 000 € TTC.
- L'estimation pour la réfection du toit de l'Eglise s'élève à 126 000 € HT + 11 400 € HT pour la mission de maîtrise d'œuvre.

COMMISSION ENVIRONNEMENT ET TRANSITION ECOLOGIQUE

Mme JONGMANS Thérèse fait le point sur la réunion de la commission qui a eu lieu le 04/03/2021 :

- La Communauté de Communes Cœur de Savoie demande à la commune son avis et ses souhaits en matière d'accueil et de sensibilisation des publics autour du lac de Ste-Hélène. La commission a préparé une réponse relative à l'aménagement du cheminement et à la mise en place de panneaux thématiques.
- Une réflexion a été engagée au sujet d'une aide éventuelle de la commune pour l'achat d'un vélo électrique.
- Les aides apportées par la commune pour les rénovations énergétiques sont en cours de réflexion.
- Une réunion plus spécifique sur la mobilité sera programmée prochainement.

COMMISSION VIE SOCIALE ET ASSOCIATIVE

La commission se réunira le 15/03/2021 afin d'analyser les différentes aides en place ou à mettre en place.

Une réunion avec les associations de la commune aura lieu courant avril 2021 si les restrictions sanitaires le permettent.

1- SIGNATURE DU COMPROMIS DE VENTE DE LA PARCELLE C 1369 et C 1332 AU CHEF-LIEU

Mme Le Maire rappelle la délibération en date du 04/11/2020 approuvant les modalités du mandat simple de vente à l'agence immobilière CAPIFRANCE relatif à la vente de la parcelle C N° 260 au Chef-Lieu. Cette parcelle a été bornée par rapport au cheminement piétonnier qui sera créé ultérieurement et est à ce jour cadastrée C n°1369 et C n°1332.

Mme Le Maire donne lecture du projet de compromis de vente.

Le Conseil Municipal (Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 1), décide de vendre les parcelles cadastrées C n° 1369 et C n° 1332 d'une superficie d'environ 1229 m² à la société JUDO située à Pont de Beauvoisin. Le prix est fixé à 149 800 € HT.

2- DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION DANS LE CADRE DU BONUS RELANCE

Mme Le Maire précise qu'il convient d'annuler la délibération N° 02-2021 relative à la demande de subvention auprès de la Région pour l'aménagement des extérieurs de la salle polyvalente. Ces travaux ne pouvant pas être commencés avant le 30/06/2021.

Mme le Maire présente donc un nouveau projet concernant la réfection des sanitaires de la salle polyvalente. Ce dernier était initialement prévu dans l'avant-projet des travaux de réhabilitation mais n'avait pas été retenu pour des raisons financières.

Les travaux consistent à rénover les sanitaires qui sont actuellement en mauvais état.

L'estimation des travaux s'élève à 34 900 € HT et le démarrage de ce programme est prévu avant le 30/06/2021.

Le Conseil municipal demande une subvention à la région dans le cadre du bonus relance pour la réfection des sanitaires de la salle polyvalente dont l'estimation des travaux s'élève à 34 900 € HT.

3- MAINTENANCE ET TRAVAUX DE MODERNISATION DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le SDES a établi un diagnostic énergétique et technique du réseau d'éclairage public en septembre 2020. Des travaux d'amélioration et de rénovation de l'éclairage public sont à envisager. Le contrat actuel avec Bouygues Energies sera résilié et une nouvelle consultation sera lancée pour tenir compte des éléments du diagnostic d'éclairage public

Le bureau d'études Ombres et Lumières a été missionné pour l'établissement du programme des travaux, l'assistance pour la passation des contrats de travaux, les études de projet et d'exécution et le suivi des travaux. Mme Le Maire présente le cahier des charges de l'accord cadre mono-attributaire pour cette consultation.

Le Conseil municipal autorise Mme Le Maire à lancer une consultation pour la maintenance et la modernisation des installations d'éclairage public.

4- CREATION D'UN CONSEIL MUNICIPAL JEUNES

M BATTARD Patrick présente les documents qui seront distribués dans les boîtes aux lettres des jeunes de la commune.

Le Conseil municipal décide la création d'un Conseil Municipal jeunes. Cette assemblée sera composée au maximum de 15 membres, adolescents résidant à Ste-Hélène-du-Lac et âgés de 11 à 17 ans, élus pour deux ans. M. BATTARD Patrick et M. MOCELLIN Yves sont chargés de définir les modalités de fonctionnement et d'assurer l'encadrement et l'accompagnement durant les activités du Conseil Municipal Jeunes.

Le Conseil Municipal Jeunes proposera au Conseil Municipal des projets concrets, qui respecteront le principe de l'intérêt général et resteront dans la limite d'une enveloppe budgétaire définie chaque année par le Conseil Municipal.

5- EMPLOI D'ETE

Le Conseil Municipal décide de créer un emploi temporaire d'adjoint technique du 05/07/2021 au 27/08/2021 pour les fonctions suivantes : travaux de peinture, espaces verts, nettoyage des chemins ruraux, ménage de la mairie, salles de réunions, divers.

L'âge minimum pour ce poste est de 18 ans et que les jeunes de Ste-Hélène-du-Lac sont prioritaires.

DIVERS :

- Autorisation à Terre solidaire pour le passage d'une canalisation d'eau sur le chemin de la ferme de Jacquin.
- La commune a postulé auprès de la Communauté de Communes Cœur de Savoie pour un chantier jeunes sur la commune. Les jeunes de 16 à 17 ans doivent s'inscrire auprès de la CCCS avant le 30/04/2021.
- De nombreux déchets ont été déposés vers le chemin du Closet. Les élus se déplaceront sur place pour évaluer la quantité et éventuellement mettre en place un plan de nettoyage.
- La société NW groupe sollicite certains propriétaires pour l'installation d'un dispositif de stockage d'énergie sur leur terrain. La commune va se renseigner à ce sujet et regarder les règles par rapport à l'urbanisme.
- Yves MOCELLIN émet l'idée de créer un lieu pour échanger du matériel entre habitants. Il convient dans un premier temps de voir ce qu'il se fait dans d'autres communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,
Mme SCHNEIDER Sylvie.